

COMMUNE DE SAINT PIERRE D'ALLEVARD

**RAPPORT ANNUEL**  
**sur le prix et la qualité des**  
**Services Publics**  
**de l'eau potable**  
**et de**  
**l'assainissement**  
**Année 2015**

**décret 94-841 du 26.09.94**  
**décret 95-635 du 06.05.95**  
**décret 2007-675 du 02.05.2007**

*La commune de Saint Pierre d'Allevard exerçant en propre ses compétences en matière d'eau potable et d'assainissement, un seul rapport annuel unique pour les deux services est rédigé.*

*Présenté au conseil municipal le 20 Juin 2016*

## **TABLE DES MATIERES :**

<b>I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....</b>	<b>3</b>
<b>1- INDICATEURS TECHNIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>- RESSOURCES EN EAU .....</b>	<b>3</b>
<b>2- INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>4</b>
TARIFICATION : (TARIFS ANNEE N-1 APPLIQUES ANNEE N): .....	5
- AUTRES INDICATEURS FINANCIERS : .....	5
<b>II- PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT .....</b>	<b>7</b>
<b>1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU RESEAU.....</b>	<b>7</b>
<b>2 TARIFICATIONS ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>7</b>
A- MODALITES DE FACTURATION : (LE SERVICE N'EST PAS ASSUJETTI A LA TVA.) .....	7
B- AUTRES INDICATEURS FINANCIERS : .....	8
<b>3 INDICATEURS DE PERFORMANCE :.....</b>	<b>8</b>
<b>4 FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>9</b>
<b>5 INDICATEURS SPECIFIQUES AU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ....</b>	<b>9</b>
<b>III- COOPERATION INTERCOMMUNALE.....</b>	<b>10</b>
<b>IV- ANNEXES .....</b>	<b>10</b>

# I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le service de l'eau, sous la responsabilité d'un Responsable des services techniques, procure du travail de l'ordre d'un temps partiel à 60%. L'équipe de travail est constituée de deux personnes. La commune facture au service de l'eau les prestations exécutées par son personnel (entretien et intervention pour fuites).

La facturation de l'eau est réalisée une fois par an par le service administratif après la relève annuelle d'octobre / novembre confiée au service des Eaux de la commune. Une facture est en annexe.

La facturation est annuelle et la période facturée est la suivante : du 01.11 au 31.10 de chaque année. Un certain nombre d'abonnés ont opté pour une mensualisation. Celle-ci court du mois de février au mois de novembre, ce dernier mois constituant le solde.

## 1- Indicateurs techniques

### A.- Ressources en eau

La commune distribue l'eau prélevée sur 12 sources d'altitude variant entre 1700 m et 600 m.

L'ensemble de la distribution est constitué de 5 réseaux indépendants (dont 2 peuvent être connectés).

Une interconnexion avec le réseau public de la commune de Theys a été remise en service en 2014 pour pallier à un problème de manque d'eau suite à une rupture de canalisation d'adduction..

Nombre d'habitants : population municipale légale : 2910 habitants (au 01/01/2015).

Nombres d'abonnés : 1267

Étant donné le nombre important de sources, il n'est pas possible de concevoir un comptage global du prélèvement sur le milieu naturel. Il faut noter que la ressource en eau est très irrégulière et reste dépendante du régime des pluies, de la climatologie et de la géologie des sols (voir en annexe courbe de jaugeage de différentes sources).

Volumes vendus

- abonnés domestique : 93 211 m3
- abonnés industriels : 2 271 m3

Linéaire de réseaux de desserte : 27 km 884

B1 – indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (Les indicateurs sont issus du décret 2007-675) :

- Existence du plan de réseau : 10
- Mise à jour annuelle du plan : 20
- Informations structurelles sur chaque réseau : 10
- Connaissance de l'âge de chaque tronçon : 8
- Localisation et description des ouvrages annexes : 10
- Localisation des branchements sur la base du plan cadastral : 10
- Localisation et identification de interventions : 10
- Programme pluriannuel de renouvellement des branchements : 5 (uniquement branchements en plomb et ceux posant des problèmes)
- Plan pluriannuel de renouvellement des canalisations : 10 (sur les 2 prochaines années)
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations : 5
- Indice : 88

B2 – rendement du réseau de distribution

Secteur de distribution	Consommation journalière	Consommation nocturne	Volume de perte	Rendement brut
	moyenne m <sup>3</sup> /j	minima en m <sup>3</sup> /h	m <sup>3</sup> /j	%
Charpieux	4.8	0.0	0.0	100%
Levet	12.7	0.0	0.0	100%
Voley	5.3	0.0	0.0	100%
Feyjoux	3.1	0.0	0.0	100%
Roche	217.0	4.6	110.4	49%
Montgoutoux	8.6	0.0	0.0	100%
Rapin	431.0	4.0	96.0	78%

B3 – indice linéaire des volumes non comptés :

Non estimé

B4 – indice linéaire de consommation (ILC) (remplace l'indice linéaire de pertes) :

Secteur de distribution	Consommation journalière	Linéaire de distribution	ILC	Type de réseau	Volume de perte	ILP	Bilan selon l'Agence de l'Eau
	moyenne m <sup>3</sup> /j	km	m <sup>3</sup> /j/km		m <sup>3</sup> /j	m <sup>3</sup> /j/km	
Charpieux	4.8	1.2	4.1	Rural	0.0	0.0	Bon
Levet	12.7	2.1	5.9	Rural	0.0	0.0	Bon
Voley	5.3	0.7	7.3	Rural	0.0	0.0	Bon
Feyjoux	3.1	1.0	3.3	Rural	0.0	0.0	Bon
Roche	217.0	10.2	21.3	Intermédiaire	110.4	10.9	Mauvais
Montgoutoux	8.6	1.8	4.9	Rural	0.0	0.0	Bon
Rapin	431.0	11.5	37.5	Urbain	96.0	8.3	Acceptable

## 2- Indicateurs financiers

### **- Modalités de tarification :**

L'eau potable est facturée selon la quantité d'eau consommée par chaque abonné.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

**Tarification : (tarifs année N-1 appliqués année N):**

### EVOLUTION DES TARIFS DE L'EAU

Année du tarif	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
année du rôle	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Normal (€/m <sup>3</sup> )	0.95	0.96	1.16	1.12	1.19	1.26	1.27	1.44	1.44	1.50	1.53
Location compteur	7.75	8.53	9.40	10.00	10.50	11.00	11.99	12.00	12.00	12.24	12.48
Préservation de la ressource (€/m <sup>3</sup> )		0.1530	0.11	0.12	0.12	0.13	0.14	0.14	0.14	0.15	0.15
Industriel	0.95	1.05	1.06	1.12	1.19	1.26	1.37	1.44	1.44	1.50	1.53
Abonnement	17.50	19.25	21.20	22.50	24	25.00	27.00	30.00	30.00	30.60	31.21
Coût du m <sup>3</sup> pour une consommation de 120 m <sub>3</sub>	1.160	1.344	1.525	1.52	1.5975	1.69	1.7349	1.93	1.93	1.98	2.04
Droit de raccordement											
frais fixe de branchement <i>délibérations 61 et 114 de 2004</i>	105.00	110.25	116.00	122.00	122.00	135.00	147.00	150.00	150.00	153.00	156.06
Tarif d'intervention pour ouverture ou fermeture de compteur	13.70	14.39	15.10	16.00	16.00	17.80	19.40	20.00	20.00	20.40	20.80

### Tarifs pour industriels:

Ø, diamètre du compteur	Tarif de location annuelle de un compteur, en euros – Entreprises, industries	Abonnement annuel pour un compteur, en euros – Entreprises, industries
15		12.48
20	22.88	22.88
25	34.33	35.37
30	39.53	49.93
40	67.62	88.43
50	90.51	138.37
60	136.29	199.75
65	141.49	235.13
80	147.73	354.77
100	170.62	554.53

### - Autres indicateurs financiers :

- **Branchements plomb :**
  - Nombre de branchements plomb à supprimer : 40
  - Nombre de branchements plomb supprimés en 2015 : 3
- **Recettes d'exploitation autres que la vente d'eau :**
  - Frais d'abonnement : 1 821.06 euros
- **Dette :**
  - ANNUITES : 54 125.53 euros
  - Dont 33 473.41 euros en remboursement de capital
  - Au total 7 emprunts en cours

- **Travaux réalisés au titre des marchés à bons de commande de l'année 2015**

Les travaux ont été confiés aux entreprises SMED et COLAS (dans le cadre de marchés à bons de commande).

<b>OBJET</b>	<b>MONTANT TTC</b>
BRANCHEMENT PLOMB SAILLES	2563.20
VANNE SECTIONNEMENT SAILLES	1504.08
TRAVAUX ADRET DE BARLET	55861.57
MAILLAGE RESEAU SECTEUR RAPIN	24056.16
FUITE EAU SAILLES+STADE	3307.68
CONDUITE RUE CIMETIERE ET BRANCHT PLOMB GD RUE	5923.44
FUITE RESERVOIR LE RAPIN	1750.64
TVX RUE DE LA RETHAUDIERE	4044
RESEAU EAU AEP GD RUE / ROND POINT	35290.80
FUITE GD RUE	608.73
FUITE GD RUE / ROND POINT	6178.90
FUITE AVENUE URIAGE	2441.76
TVX GD RUE BRANCHEMENT PLOMB	3056.66
CONDUITE AEP SECTEUR RES CLEMENCEAU / POUTAZ	30563.56
CONDUITE AEP LE RIGARD	16244.98
ENROBE TVX ADRET BARLET	4620
ENROBE TVX SECTEUR RES CLEMENCEAU / POUTAZ	11201.23
ENROBE TVX CHANGT PLOMB GD RUE	816.16
ENROBE TVX GRAND RUE	812.28
<b>TOTAL</b>	<b>210 845.83</b>

### **TRAVAUX PREVUS AU BUDGET 2016**

<b>EAU POTABLE</b>	<b>2016</b>
Réseau Adret de Barlet	76 971 €
Périmètre des captages	22 000 €
Provision risque rupture canalisation eau	59 074.81 €
Vanne de sectionnement	10 000 €
Remplacement conduite avenue d'Uriage	52 000 €
Réservoir Rapin	11 000 €
Echelle	5000 €
Travaux résidence Clémenceau	37 396.80 €
<b>TOTAL EAU POTABLE</b>	<b>273 442.61 €</b>

### 3- Actions de solidarité et de coopération décentralisées dans le domaine de l'eau

- Nombre de demandes d'aides au titre de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles : 2
- Coopération décentralisée en 2015 : reversement de 3000 € à ARCADE

## II- PRESENTATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

Le service de l'assainissement intervient essentiellement sur le réseau en entretien et réparation. Les eaux usées sont traitées, pour une grande partie par la station d'épuration construite par le SADI (syndicat à vocation unique rassemblant les communes de Saint-Vincent de Mercuze, Le Touvet, Le Cheylas, Morêtél de Mailles, Goncelin, Saint-Pierre d'Allevard, Theys et La Flachère).

La station d'épuration a été ouverte en 2008 et elle est construite sur la commune du Touvet.

La même équipe que pour le réseau d'eau est chargée de l'entretien du réseau d'assainissement (53 heures en 2015)

La facturation est réalisée annuellement sur la facture d'eau potable.

En 2005 a été créé le service d'assainissement non collectif. Une personne est chargée de la gestion de ce service.

### 1 caractéristiques techniques du réseau

- Nombres de foyers raccordés : 1068
- Nombre de foyers disposant d'un assainissement non collectif : 199
- Linéaire du réseau
  - Unitaire : 12 km
  - Séparatif : 19 km

### 2 tarifications et recettes du service

#### **A- Modalités de facturation : (Le service n'est pas assujetti à la TVA.)**

- **Assainissement collectif :**
  - Selon la quantité d'eau potable consommée
- **Assainissement non collectif :**
  - Une fois tous les quatre ans après réalisation du contrôle par l'agent.

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Année du rôle	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>ASSAINISSEMENT COLLECTIF</b>											
Normal (€/m <sup>3</sup> )	0.75	0.83	0.95	1.00	1.03	1.09	1.19	1.21	1.21	1.25	1.27
Abonnement	13.50	14.85	17.00	18.00	19	20	22	22	22	22.44	22.88
<b>COÛT DE L'ASSAINISSEMENT pour une consommation de 120m<sup>3</sup></b>	<b>0.862</b>	<b>0.954</b>	<b>1.092</b>	<b>1.15</b>	<b>1.15</b>	<b>1.25</b>	<b>1.37</b>	<b>1.39</b>	<b>1.39</b>	<b>1.43</b>	<b>1.46</b>
Industriel <6000 (€/m <sup>3</sup> )	0.75	0.83	0.95	1.00	1.03	1.09	1.19	1.21	1.21	1.25	1.27
6000 à 12000 (€/m <sup>3</sup> )	0.63	0.69	0.79	0.83	0.85	0.90	0.98	1	1.00	1.02	1.04
12000 à 24000 (€/m <sup>3</sup> )	0.45	0.50	0.57	0.60	0.62	0.66	0.72	0.74	0.74	0.75	0.76
>24000 (€/m <sup>3</sup> )	0.39	0.43	0.49	0.51	0.53	0.56	0.61	0.63	0.63	0.64	0.65
Droit de raccordement	1800	2000	2100	2200	2288	2425	2643	1800€ fixe + 3 ou 10€/m <sup>2</sup> au	1800€ fixe + 3 ou 10€/m <sup>2</sup> au	1800€ fixe + 3 ou 10€/m <sup>2</sup> au	1800€ fixe + 3 ou 10€/m <sup>2</sup> au

								plancher*	plancher	plancher	plancher
<b>ASSAINISSEMENT AUTONOME</b>											
Redevance contrôle entretien (forfait sur visite tous les 4 ans)	50.00	50.00	50.00	50.00	55.00	59.00	59.00	60.00	60.00	60.00	61.20
Redevance contrôle avant réalisation	45.00	45.00	45.00	45.00	50.00	53.00	53.00	53.00	53.00	54.06	55.14
Redevance contrôle après réalisation	55.00	55.00	55.00	55.00	60.00	64.00	64.00	64.00	64.00	65.28	66.58
<b>ASSAINISSEMENT AUTONOME semi collectif privé</b>											
Redevance contrôle entretien par propriétaires (forfait sur visite tous les ans)						14.00	14.00	15.00	15.00	15.30	15.60
Redevance contrôle avant réalisation						133.00	133.00	133.00	133.00	135.66	138.37
Redevance contrôle après réalisation						159.00	159.00	159.00	159.00	162.18	165.42

\* 10€/m<sup>2</sup> de plancher pour les locaux à usage d'habitation, 3€/m<sup>2</sup> de plancher pour les locaux à usage d'activité

Une redevance existe également pour le conseil et le contrôle dans le cas d'un permis de construire avec assainissement autonome. Il est facturé un acompte après obtention du permis puis le solde après contrôle de la réalisation des travaux.

### **B- Autres indicateurs financiers :**

- Recettes d'exploitation autres que la redevance :  
Droits de raccordement : 31 470 €
- Dette :
  - EN COURS au 31/12/2014 : 0 euros
  - ANNUITES : 0 euros  
dont remboursement en capital : 0 euros  
Au total 0 emprunts en cours

### **3 Indicateurs de performance :**

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées : 100% déduire secteur Montgoutoux

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (Les indicateurs sont issus du décret 2007-675) :

- Existence d'un plan : 10
- Mise à jour annuelle : 20
- Informations structurelles des tronçons : 7
- Information géographique précisant altimétrie : 10
- Localisation et description des ouvrages annexes : 5
- Dénombrement des branchements : 3
- Définition et mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau : 0
- Localisation et identification des interventions : 10
- Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 0
- Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement : 0
- Indice : 65

Conformité de la collecte des effluents et performance des ouvrages d'épuration (voir SADI)

- Taux de boues issues des ouvrages (voir SADI)
- Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers : 0 pour 1000
- Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage : NC
- Conformité de performances des équipements d'épuration : (voir SADI)
- Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées :
- Identification sur plan : 20
- Tous les autres points sont à 0



## 4 Financement des investissements

\* Travaux réalisés au titre des marchés à bons de commande de l'année 2015

### MARCHE A BONS DE COMMANDE

OBJET	MONTANT TTC
Tvx rue de la Rethaudière	22 624.80 €
Station de refoulement	59 748.88 €
Mise en séparatif Résidence Clémenceau	38 197.13 €
Mise en séparatif Sailles le Haut	1 764 €
Reprise réseau secteur stade	19 749.96 €
Reprise réseau secteur rond point gd rue	35 247 €
Mise en séparatif secteur gd rue – Résidence Clémenceau	30 786.48 €
Mise en séparatif Sailles le haut	1 260 €
<b>TOTAL</b>	<b>209 378.25 €</b>

**Travaux prévus au budget 2016 :**

ASSAINISSEMENT	2016
Travaux imprévus	50 000 €
Séparatif bourg	10 000 €
Reprise du réseau résidence Clémenceau	215 000 €
<b>TOTAL EAUX USEES</b>	<b>275 000 €</b>

## 5 Indicateurs spécifiques au service public d'assainissement non collectif

1 indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif :

- Éléments obligatoires
  - Délimitation des zones par délibération : 20
  - Application du règlement du SPANC : 20
  - Mise en œuvre de vérification de conception et d'exécution : 30
  - Mise en œuvre du diagnostic : 30
  - Indice : 100
- Éléments facultatifs
  - Existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations : 0
  - Existence d'un service capable d'assurer la réalisation des installations : 0
  - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange : 0

2 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif :

Le contrôle des diagnostics a été réalisé entre 2006 et 2009.

### **III- COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Syndicat Intercommunal à vocation unique d'Assainissement des Iles (SADI) dont le siège social est situé au Touvet, a été créé en 1994.

Il a pour vocation la collecte et le traitement des eaux usées des communes de St Vincent de Mercuze, le Touvet, Goncelin, le Cheylas, Morêt et St Pierre d'Allevard, Theys, La Flachère et Ste Marie du Mont.

Les dépenses de fonctionnement du syndicat sont réparties en fonction des ventes d'eau potable de chaque commune et les dépenses d'investissement sont calculées au prorata des volumes facturés en assainissement.

Chaque année le SADI définit un programme d'investissement bénéficiant de subventions du Conseil Général et de l'agence de l'eau. Le reliquat est financé par emprunt.

### **IV- ANNEXES**

- Rapports de l'ARS
- Facture d'eau
- Tarifs 2015
- Indicateurs de performance